

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Auch

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Etablir un budget minimal de 10 euros par habitant pour la 1^{ière} année (correspondant à la moyenne nationale) puis l'augmenter de 1 euro par habitant chaque année.*

Objectif d'augmentation de la part modale de 1%/an.

La FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Ce comité de suivi opérationnel vélo réunit l'ensemble des élus, techniciens, associations concernées, à toutes les échelles, de la commune à la région.

Embaucher ou à minima désigner un chargé de mission vélo spécifique et former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La FUB recommande 5 ou 6 réunions par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : avenue de l'Yser, avenue de la 1^{ière} armée française, avenue d'Alsace, avenue des Pyrénées, route de Pessan, rue Victor Hugo, rue Rouget de l'Isle, avenue Hoche, boulevard Sadi Carnot, rue de Lorraine et rue Gambetta dans le sens de la montée. à raison d'une piste par an minimum

A étudier plus précisément en établissant un schéma directeur d'aménagements cyclables.

Requalifier la promenade des berges du Gers en voie verte afin de permettre un réel partage de l'espace entre piétons et vélos. Participer à prolonger cette voie verte en amont et en aval de Auch de 10km chaque année, permettant de relier toutes les villes traversées à Auch. Afficher une signalétique claire et visible expliquant la réglementation de la voie verte et faire de celle-ci un atout touristique important du territoire.

Action n°4 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération ainsi que pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : CIRCA et Ciné32, zone du Moulias, zones commerciales, zones d'activités etc...

Action n°5 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du quartier du Grand Garros et du quartier de la caserne espagne : voies apaisées, pas de routes traversantes, un maximum de rues piétonnes, etc.

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles : diminution du nombre de voiture à un maximum de 2000 par jour pour 80% des rues de la ville

Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables séparées de qualité et d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées.

Action n°8 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Pour cela relancer le transport ferroviaire de fret : réhabiliter la ligne de fret entre Agen et Auch et créer une ligne Auch - Tarbes.

Abandon de tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Promouvoir et permettre les alternatives plutôt que de déplacer le problème : notamment fret et trains passagers cadencés.

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Réfléchir à la place de la voiture dans la ville.

Redistribuer l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°10 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Avec des bandes cyclables associées aux sas vélo en amont afin d'y accéder facilement.

Action n°11 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement. Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°12 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°13 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Ainsi qu'à la place d'1 place de stationnement voiture sur 10 en centre-ville.

Utiliser le programme Alveole pour financer ces stationnements à 60%, associé au financement à 100% d'un programme de 4 séances de 3h de vélo école pour le public ciblé.

Action n°14 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

*Offrir du stationnement vélo sécurisé en profitant du programme Alvéole de la FUB.
Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.*

Action n°15 :

*Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
et équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).*

Action n°16 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°17 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°18 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Prévoir un local adapté et pérenne au sein du quartier du Garros pour l'association locale "l'Atelier du Vélo Pour Tous" dont les locaux actuels sont dans des bâtiments qui sont amenés à disparaître.
Subventionner son fonctionnement, notamment pour permettre l'embauche d'un salarié. Permettre la récupération des vélos amenés en déchetterie par l'association afin de les revaloriser.*

Action n°19 :

*Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.
et/ou une agence d'écomobilité*

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°22 :

*Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.*

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Inciter les entreprises à organiser des animations pro-vélo.

Action n°23 :

*Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.
S'Equiper d'un s'cool bus : vélos collectifs à assistance électrique.*

Action n°24 :

Créer une "journée sans voiture". et une "fête du vélo".

Action n°25 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°26 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.